

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 23 juin 2011

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 23 juin 2011, à 16h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Est absent :

Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
------------------	----------------

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel

Est également présente :

Danielle Cyr, urbaniste, directrice du Service de l'urbanisme et directrice générale et trésorière et greffière par intérim

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16h30 par monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

Moment de réflexion

Monsieur le Maire Georges Dinel invite les gens présents à prendre quelques instants pour faire une réflexion personnelle.

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et suivants de la Loi sur les cités et villes, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Tous les membres du Conseil municipal ont signé, le 21 juin 2011, une renonciation à ce que l'avis leur soit envoyé par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Dossier – Société de développement économique de Brownsburg-Chatham (SDEBC) octroi de mandat à la firme Dunton Rainville ;
3. Varia ;
4. Période de questions ; et
5. Levée de la séance extraordinaire.

11-06-184

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

11-06-185

DOSSIER – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROWNSBURG-CHATHAM (SDEBC) - OCTROI DE MANDAT À LA FIRME DUNTON RAINVILLE

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est membre de la Société de développement économique Brownsburg-Chatham (SDEBC) et que celle-ci est financée partiellement par les fonds publics ;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Brownsburg-Chatham dans son développement économique et dans un partenariat valable avec la Société de développement économique Brownsburg-Chatham (SDEBC) ;

ATTENDU l'intérêt du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham à voir à ce que la gestion et la conduite des affaires de la Société de développement économique Brownsburg-Chatham (SDEBC) soit respectueuse des principes légaux applicables et puisse s'acquitter de son mandat avec transparence, compétence et impartialité ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU le refus injustifié de la part du Conseil d'administration de la Société de développement économique Brownsburg-Chatham (SDEBC) d'accepter, à l'intérieur de ses rangs, plusieurs dizaines de nouveaux membres résidants de la Ville de Brownsburg-Chatham, qui désiraient faire partie du « membership » de la Société ;

ATTENDU la décision dudit Conseil d'administration avant la tenue de cette assemblée de rejeter, sans droit, la candidature des dizaines de personnes voulant faire partie à titre de membre en règle de cette organisation, contrairement à ses propres règlements généraux et résolutions ;

ATTENDU l'importance pour la Ville de Brownsburg-Chatham que soient respectés les procédures et le processus d'élection au sein des assemblées délibérantes ;

ATTENDU les lacunes constatées dans les règlements généraux, résolutions et dans les procédures d'assemblées délibérantes ;

ATTENDU QUE ladite assemblée annuelle du 17 mai 2011 s'est tenue irrégulièrement dans l'illégalité du fait qu'elle ne respectait pas les principes et les règles applicables à la nomination de ses membres et à l'élection de ses administrateurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham octroi le mandat à M^e Alain Longval, de l'étude Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. pour tenter les procédures judiciaires appropriées afin que puissent être respectés les droits, non seulement de la Ville de Brownsburg-Chatham, mais aussi des citoyens qui furent injustement rejetés comme membres de la Société de développement économique Brownsburg-Chatham (SDEBC) ainsi que pour contester la tenue irrégulière et illégale de l'assemblée de la Société de développement économique Brownsburg-Chatham (SDEBC) du 17 mai 2011 et de l'élection irrégulière et illégale de ses administrateurs le jour même.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Diné ainsi que la directrice du Service de l'urbanisme et directrice générale et trésorière et greffière par intérim, madame Danielle Cyr, urbaniste à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote.

Pour : Louis Quevillon
 Jean-Claude Lalonde
 Richard Boyer

Contre : Paule Blain Clotteau
 André McNicoll

Adopté la majorité

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 16h35 à 16h43. Des contribuables posent des questions sur le dossier de la Société de développement économique Brownsburg-Chatham et la Ville et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

11-06-186

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 16h43 il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

Danielle Cyr, urbaniste
Directrice du Service de l'urbanisme
et directrice générale et trésorière
et greffière par intérim